REPUBLIQUE FRANCAISE **ALPES MARITIMES CANTARON**

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020

ID: 006-210600318-20201021-201001-DE

====

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2010-01

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un octobre à 19 heures 15 Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice: 15

Présents :

11 + 2 proc

Votants:

13

Etaient présents : Gérard STOERKEL - Patrice MARTIN - Chantal BARBIER - Fabrice FONTAINE - Michel CORSINI - Pascale PELLETIER - Christian DI MARTINO - Fabienne GALLI - Eliane CALDEI VIDAL - Béatrice ROZIER

Objet: Décision modificative n° 1

Budget Commune

Absents excusés : Sandrine BARRALIS - Philippe ALLEGRINI

Absents: Jean-Marc BLANIC - Karine FAGES

Secrétaire : Chantal BARBIER

Le budget primitif 2020 a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 22 juillet 2020.

Dans le courant de l'année, des dépenses supplémentaires et non prévues sont venues s'ajouter sur certains

Par ailleurs, suite à des remarques du Trésorier, il convient de procéder à des ajustements.

Dans ces conditions et afin d'ajuster le Budget Primitif 2020, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à l'ouverture et à la fermeture des crédits correspondants pour la section de fonctionnement et d'investissement par la décision modificative n° 1 de 2020 jointe en annexe.

Le Conseil Municipal - l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

ACCEPTE les transferts mentionnés sur ladite Décision modificative n° 1 annexée à la présente délibération sur le budget de la Commune pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA Date : 22/10/2020

Qualité : Maire